

PAR COURRIEL

Québec, le 9 février 2024

Monsieur Yanick Plourde  
Porte-parole  
Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,  
de la Faune et des Parcs  
[Yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Yanick.plourde@environnement.gouv.qc.ca)



INFORMER

**Objet : Projet d'optimisation et d'ajout d'un procédé thermique de traitement de sols et  
d'autres matières contaminées à Saint-Ambroise – Questions complémentaires – DQ9**



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité  
désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir  
les réponses au plus tard mardi **13 février à 16 h** compte tenu de l'échéancier dont dispose la  
commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque  
question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer,  
Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Rachel Sebareme  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p. j.

1. Concernant le Répertoire des terrains contaminés du ministère, quelle tendance prévoyez-vous dans les années à venir concernant le nombre de nouveaux terrains contaminés répertoriés annuellement?
2. À la question 1 du DQ1.1, à la sous-question « en vertu de quels lois ou règlements? », l'information concernant les sols contaminés est manquante. Veuillez compléter.
3. Veuillez expliquer quelles sont les options de gestion des eaux contaminées pour les générateurs du Québec.
4. Pendant la séance du 13 décembre, M. Claude Trudel a expliqué que l'incinérateur opéré par RSI Environnement n'est pas visé par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* (REIMR), en vertu de l'article 121 (DT2, p. 35 et 36).
  - a. Dans les 5 dernières années, combien de matières résiduelles ont été importées annuellement de l'extérieur du Québec pour être éliminées dans des incinérateurs qui ne sont pas visés par cet article du REIMR?
  - b. Est-ce que la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* s'applique seulement aux installations visées par le REIMR?